

2011_B196

OBJET : Aménagement du territoire - Convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône - Modification de l'échéancier prévisionnel du versement des participations - Avenant n° 2

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteur : Monsieur Jean Chorro

Objet : Convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches du Rhône - Modification de l'échéancier prévisionnel du versement des participations - Avenant n°2

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'enquête globale de déplacements des Bouches du Rhône, fait l'objet d'une convention de partenariat qui précise les conditions de réalisation des études et les engagements des partenaires signataires.

Initialement prévu sur trois ans, le versement des participations au regard de l'avancement du projet, nécessite un ajustement de l'échéancier prévisionnel, objet de l'avenant n°2.

Le versement des participations s'étalera sur la globalité de la durée de l'opération dans un échéancier fourni par la Région PACA maître d'ouvrage de l'opération.

Exposé des motifs :

Le 20 Juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de partenariat relative à l'enquête globale de déplacements actuellement en cours dans les Bouches du Rhône.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une démarche permettant une connaissance précise et actualisée des déplacements à l'intérieur de notre territoire et en rapport avec sa périphérie.

Le principal moyen d'acquisition de cette connaissance de la mobilité et de ses modes repose sur des «enquêtes ménages» effectuées auprès d'un échantillon représentatif des ménages composant la population.

Cette photographie des déplacements réalisés par les habitants d'une agglomération un jour moyen de la semaine, est complétée par des «enquêtes cordon» consistant à interroger sur l'origine et la destination de leur trajet, les personnes circulant (en véhicule particulier ou en transport en commun) sur les axes principaux. Il s'agit là de cerner les flux de transit.

Ces études, regroupées sous le terme d'«enquête globale de déplacements» permettent la constitution d'une base de données multimodale, utilisable pendant plusieurs années.

Outre l'Etat, qui apporte une aide financière sous forme de subvention et assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, par l'intermédiaire du CETE Méditerranée, et la Région PACA, maître d'ouvrage, les partenaires de cette démarche, signataires de la convention initiale, sont :

- Le Département des Bouches-du-Rhône
- Le Département du Var
- Le Département des Alpes-de-Haute-Provence
- La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

- La Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence
- Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence
- La Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre
- La Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Bassin Minier de Provence
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence

L'avenant n°1 approuvé par la CPA le 7 novembre 2008 prévoyait le versement des participations des partenaires sur trois ans : 2008, 2009 et 2010. Or, en l'état d'avancement actuel du projet, il s'avère que le paiement des factures des différents prestataires retenus pour réaliser les différentes enquêtes s'effectue à un rythme inférieur à celui prévu. Il s'agit donc de modifier l'échéancier prévisionnel en étalant le versement des participations sur la globalité de la durée de l'opération.

Un échéancier sera fourni par la Région PACA, maître d'ouvrage, en fonction de l'état d'avancement des prestations. Le solde sera versé sur présentation du rapport final de l'étude et du décompte financier définitif certifié.

La CPA avait anticipé le décalage de l'échéancier prévisionnel en faisant préalablement le nécessaire sur le plan financier.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la délibération n°2007-A222 approuvant la Convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les bouches du Rhône

VU la délibération n°2008-B392 approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les bouches du Rhône,

VU la délibération n°2009 - A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 à la convention, liant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les différents partenaires associés et la Communauté du Pays d'Aix, relative à la réalisation et au financement d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches du Rhône, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cet avenant;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement, article 65732, fonction 824.

Avenant n°2
à la convention de partenariat
pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements
dans les Bouches-du-Rhône

ENTRE :

le maître d'ouvrage :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional,

D'une part,

ET

les partenaires :

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par Monsieur Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil général,

Le Département du Var, représenté par Monsieur Horace LANFRANCHI, Président du Conseil général,

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Monsieur Jean-Louis BIANCO, Président du Conseil général,

Le Département de Vaucluse, représenté par Monsieur Claude HAUT, Président du Conseil général,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté urbaine,

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Président de la Communauté d'agglomération,

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, représenté par Monsieur Alain BELVISO, Président de la Communauté d'agglomération,

La Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence, représentée par Monsieur Michel TONON, Président de la Communauté d'agglomération,

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, représenté par Monsieur Bernard GRANIE, Président du Syndicat d'agglomération,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, représentée par Monsieur Gaby CHARROUX, Président de la Communauté d'agglomération,

La Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, représentée par Monsieur Claude VULPIAN, Président de la Communauté d'agglomération,

Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Bassin Minier de Provence, représenté par Monsieur Roger MEÏ, Président du Syndicat Intercommunal,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, représentée par Monsieur Jacques PFISTER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,

D'autre part,

VU la délibération n°07-124 en date du 29 juin 2007 du Conseil régional approuvant la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône ;

VU la délibération n°08-219 en date du 23 octobre 2008 du Conseil régional approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l’article 9.2 de la convention, modifié dans un premier temps par l’article 3 de l’avenant n°1 à la convention de partenariat.

L’article 9.2 concerne l’échéancier prévisionnel et prévoit, dans l’avenant n°1, le versement des participations des partenaires sur trois ans : 2008, 2009 et 2010. Or, en l’état d’avancement actuel du projet, il s’avère que le paiement des factures des différents prestataires retenus pour réaliser les différentes enquêtes s’effectue à un rythme inférieur à celui prévu. Il s’agit donc de modifier l’échéancier prévisionnel.

Article 2 – Modifications apportées à l’article 9.2

- L’article 9.2 de la convention est modifié comme suit :

« Le versement des participations s’étalera sur la globalité de la durée de l’opération visée à l’article 11 de la convention de partenariat. Un échéancier sera fourni par le maître d’ouvrage en fonction de l’état d’avancement des prestations.

Les versements s’effectueront au fur et à mesure du déroulement de l’opération sur présentation des états d’avancement et le solde sur présentation du rapport final de l’étude et du décompte financier définitif certifié ».

Article 3 – Autres propositions

Toutes les autres clauses de la convention sont maintenues et demeurent pleinement exécutoires.

Fait à Marseille, le
en quinze (15) exemplaires originaux.

**Pour la Région
Provence-Alpes-Côte d’Azur,
Monsieur Michel VAUZELLE**

**Pour le Département des
Bouches-du-Rhône,
Monsieur Jean-Noël GUERINI**

**Pour le Département du Var,
Monsieur Horace LANFRANCHI**

**Pour le Département des
Alpes de Haute-Provence,
Monsieur Jean-Louis BIANCO**

**Pour le Département de
Vaucluse
Monsieur Claude HAUT**

**Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole,
Monsieur Eugène CASELLI**

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Pays d'Aix,
Madame Maryse JOISSAINS-MASINI**

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Pays d'Aubagne et de l'Etoile,
Monsieur Alain BELVISO**

**Pour la Communauté d'Agglomération
Agglopoie Provence,
Monsieur Michel TONON**

**Pour le Syndicat d'Agglomération
Nouvelle Ouest Provence,
Monsieur Bernard GRANIE**

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Pays de Martigues,
Monsieur Gaby CHARROUX**

**Pour la Communauté d'Agglomération
Arles-Crau-Camargue-Montagnette,
Monsieur Claude VULPIAN**

**Pour le Syndicat Intercommunal des
Transports Urbains du Bassin Minier de
Provence,
Monsieur Roger MEÏ**

**Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie Marseille-Provence,
Monsieur Jacques PFISTER**

OBJET : Aménagement du territoire - Convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône - Modification de l'échéancier prévisionnel du versement des participations - Avenant n° 2

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse TOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **25 MAI 2011**